

Le Cheminot de France

ORGANE DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS DE FRANCE

Rédaction et Administration :

5, Rue Cadet, 5 — PARIS (9^e)

Téléphone : Central 73-04

AVIS TRÈS IMPORTANT

Tous nos Camarades faisant partie d'une section active de Chemins de Fer de Campagne sont invités à se faire connaître d'urgence au Siège social : 5, Rue Cadet.

Communications Diverses

CONFÉRENCES

Le Bureau du Syndicat met à l'étude l'organisation d'une première série de conférences données par des personnalités des plus en vue.

Il souhaite que nos camarades soient nombreux à répondre à nos convocations.

Très prochainement, nous ferons parvenir aux groupes le plan de ces conférences. Dès maintenant, la première est fixée au 24 novembre, à 15 heures. Elle sera faite par M. Tessier, secrétaire général du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

La deuxième aura lieu le 15 décembre, à 14 heures 1/2. Le conférencier sera M. Jean Lerolle, député de Paris.

Ces conférences seront naturellement données au Siège social, 5, rue Cadet.

RÉUNIONS CORPORATIVES

Aux termes de la dépêche ministérielle 34437, 4/11, du 8 septembre 1918, il y a lieu pour nos camarades de demander l'autorisation de tenir des réunions corporatives.

Cette demande doit, à Paris, être adressée au commissaire de police, en province à l'administration préfectorale.

Le Ministre de la Guerre s'étant réservé d'accorder les autorisations nécessaires, il y a lieu de faire les demandes en autorisation de réunion suffisamment à l'avance pour permettre au 4^e Bureau, Direction générale des Transports, de faire son enquête en temps utile.

NOTRE CONCEPTION

Une fois pour toutes, nous voulons exposer ici notre **Conception doctrinale**.

Dans le premier numéro du « **Cheminot de France** », nous avons indiqué : « Si nous avons inscrit dans nos Statuts « l'obligation pour nos adhérents d'être « catholiques, c'est parce qu'il faut une « doctrine morale et sociale à la base de « notre action. »

Depuis, il nous a été demandé : Qu'entendez-vous par « être catholique » pourquoi n'avoir pas constitué un **Syndicat neutre** auquel tous les partisans de l'ordre auraient pu adhérer ?

Etre catholique, c'est accepter, volontairement, de conformer sa vie publique et privée aux règles morales édictées par l'Eglise et tirées de l'Evangile.

Voici une autre formule plus simple et croyons-nous, suffisante le Syndicat n'ayant pas pour but l'action religieuse, mais seulement professionnelle. Le catholique est celui qui ayant été baptisé ne fait pas d'acte d'hostilité contre la Religion.

Le vrai Catholique se reconnaît surtout à la pratique de la charité.

Il ne faut pas confondre la charité avec l'aumône, la bienfaisance, la philanthropie, qui n'en sont que des abstractions. La solidarité, la fraternité peuvent, en quelque sorte, suppléer à la bienfaisance par l'établissement de droits égaux de tous envers tous par l'action de la mutualité. La justice, parfois si pénible à se faire rendre, ne peut pas, non plus, suppléer à la charité, parce que la justice n'accorde que ce qui est strictement dû.

La charité est plus que tout cela.

L'abandon volontaire envers autrui de plus qu'il ne lui est dû, un avis, un con-

seil salutaire accompagné ou non d'un don en nature, une attitude compatisante envers les éprouvés, etc... Voilà ce qu'est la charité. On peut toujours faire la charité, même si on n'a pas le moyen de faire l'aumône : un bon cœur suffit.

Une objection se présente naturellement, quelques-uns disent : le Syndicat Professionnel des Cheminots de France fait double emploi avec l'Union Catholique du Personnel des Chemins de fer.

Non. L'Union Catholique du Personnel des Chemins de fer est une confrérie qui a pour but de faciliter la pratique de leurs devoirs religieux aux cheminots trop souvent empêchés de le faire par leur service. Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France est une association, composée de catholiques pour la défense des intérêts exclusivement professionnels de toute la corporation. Un article du règlement intérieur spécifie, du reste, que toute discussion religieuse ou politique est formellement interdite dans les réunions du Syndicat.

Si nous n'avons pas constitué un **Syndicat neutre**, ce n'est pas que nous considérons les cheminots français non catholiques comme moins bons Français ou moins bons cheminots que les autres, mais seulement parce que nous avons envisagé que le catholicisme est une puissance morale sur laquelle nous avions le droit et le devoir de nous appuyer, cette puissance étant la nôtre.

En effet, l'étude des associations fondées en France, depuis plus d'un siècle, par des catholiques imbus des idées les plus libérales, fait constater que toutes ces associations se sont effondrées ou ont tournées à la confusion de la religion catholique, par suite de l'infiltration

tion dans le personnel dirigeant d'éléments étrangers hostiles au catholicisme. C'est ce que nous avons voulu éviter. L'avenir nous apprendra si nous avons eu raison.

D'ailleurs, la guerre nous l'a démontré, la neutralité n'existe pas.

La neutralité est le refuge, le triomphe de la couardise. Le couard peut rester à l'écart, inactif pendant la lutte par peur des coups à recevoir, mais il n'est pas neutre, il ne peut pas être neutre car au fond de lui-même il souhaite la victoire d'un parti par crainte d'avoir à souffrir du triomphe de l'autre.

Au point de vue professionnel, nous avons déclaré aussi dans le premier numéro du « **Cheminot de France** » que nous sommes disposés à nous entendre avec toute autre association pour la présentation, en commun, des revendications justes. Ce n'est pas nous qui ferons jamais de la surenchère; nous bornerons notre action à des propositions raisonnables, mûrement étudiées, mais nous en poursuivrons la réalisation inlassablement.

D'autre part, nous voulons consolider les bases de la **Discipline Syndicale** sans laquelle l'action resterait inféconde.

Le syndiqué ne doit pas se contenter de verser mensuellement sa cotisation, il doit prendre une part active à la vie du Syndicat d'abord en assistant à toutes les réunions syndicales auxquelles il est convoqué ou, en cas d'empêchement absolu, en s'y faisant représenter par un autre syndiqué qui lui rendra compte de ce qui s'est dit et fait à la réunion; ensuite en remplissant strictement la charge ou la fonction qu'il aura accepté dans le Syndicat.

Ce n'est que par l'union des efforts de tous et par la soumission de tous aux décisions prises par la majorité que nous obtiendrons le résultat que nous cherchons: l'amélioration du sort du travailleur cheminot.

G. D.

LA QUESTION DES SALAIRES

De toutes parts cette question est à l'ordre du jour, aussi bien dans les sphères gouvernementales que dans les administrations de chemins de fer ou dans les différentes organisations professionnelles.

Des flots d'encre ont été répandus, d'innombrables paroles ont été prononcées,

quantité de projets ont vu le jour et n'ont vécu que ce que vivent les roses:

« L'espace d'un matin. »

On dit que le Gouvernement a étudié un projet, on dit que les compagnies de chemins de fer en ont étudié un également.

De tout cela, que résulte-t-il?

Rien.

M'est-il permis de mêler ma voix dans ce concert? Je le crois.

Nier la nécessité d'une réglementation générale des salaires des cheminots serait de la folie, mais vouloir fixer dès maintenant les bases de salaires me semble prématuré.

Nous vivons depuis plus de quatre ans un épouvantable cauchemar dont on peut prévoir la fin dans un avenir qui semble prochain.

Pendant ce temps, le marché s'est éclairci en raison inverse de l'accroissement du nombre des consommateurs, un agiotage effréné, des risques élevés, toutes ces causes ont amené une aggravation du coût de la vie, ont créé les conditions exceptionnelles de l'heure actuelle. Prendre pour bases de calcul ces conditions de vie exceptionnelles est une grave erreur, nul ne sachant ce que sera l'avenir.

Vous me direz, cette échelle des salaires peut et doit être révisable, je vous le concède et je partage ce sentiment. Mais procédons à cette révision à des époques assez éloignées les unes des autres, car si j'en juge d'après les difficultés rencontrées pour l'obtention des allocations actuelles de cherté de vie, absolument nécessaires, je n'ose songer aux conditions de révision de l'échelle de traitement.

C'est pourquoi j'estime que nous avons sagement agi en prenant, dans les différentes réunions de section qui viennent d'être tenues, les décisions préliminaires suivantes:

1° Classification de tous les emplois d'une section dans un certain nombre de groupes;

2° Fixation d'une échelle de base en prenant à cet effet une époque normale (1^{er} juillet 1914).

En possession de ces renseignements fournis par les Groupes, les Conseils de section prépareront leurs projets, puis le Bureau du Syndicat, muni de ces études établira un projet définitif pour l'ensemble de la profession.

L'entreprise est d'envergure, mais je ne doute aucunement de la collaboration de tous et j'espère dans notre prochain numéro vous présenter un travail sérieusement préparé.

Tous au travail, et que le ciel bénisse nos efforts.

E. A.

Le Comité de Rédaction se réserve tout droit en ce qui concerne l'insertion des articles dans *Le Cheminot de France*.

Pour faciliter la composition du journal, écrire lisiblement et sur un seul côté de la feuille. Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus,

L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

Quoique s'amusant à la question de l'échelle de traitements, unique pour le Personnel des Chemins de fer, la question des indemnités de résidence est très peu agitée, pourtant la discussion de la première question entraînera fatalement la discussion de la seconde.

L'accord étant fait en principe à notre connaissance sur la question de l'échelle unique des traitements, il est hors de doute que les Pouvoirs publics et les Compagnies partageront nos sentiments sur la nécessité des indemnités de résidence, les conditions de vie étant variables suivant les différentes résidences.

Par suite des taux divers de cette indemnité, elle ne pourra être soumise à retenue pour la retraite.

Nos camarades de l'Etat profitent depuis fort longtemps de cette indemnité de résidence, mais la méthode suivie pour déterminer les différents taux a été reconnue défectueuse.

Le Bureau du Syndicat, après étude complète de cette question, a adopté la méthode suivante:

Classification des résidences suivant les conditions générales de vie.

Ensuite, action d'un pourcentage d'indemnité.

Pour permettre la conduite d'un pareil travail, le Bureau du Syndicat va établir, d'accord avec les bureaux de Section, un questionnaire qui sera adressé à tous les groupes.

Dès le retour de ces questionnaires, une commission spéciale procédera à la classification et à l'établissement du pourcentage.

Nous tiendrons naturellement nos camarades au courant du travail de cette commission, et nous les prions de faciliter dans l'intérêt général la besogne de nos dévoués amis.

E. A. P.

Nos Revendications

Le Syndicat professionnel des Cheminots de France, après avoir étudié la situation faite au personnel des chemins de fer par suite de l'augmentation excessive du coût de la vie a adopté la résolution suivante:

Considérant que journalièrement la vie atteint des prix de plus en plus élevés, le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, déclare que les traitements et les indemnités accessoires donnés au personnel des chemins de fer ne correspondent nullement aux conditions de vie présentes.

En conséquence, le bureau du Syndicat est invité à poursuivre auprès des Pouvoirs Publics et des Administrations intéressées l'obtention des indemnités suivantes:

Chronique Médicale

Le *Cheminot de France* a la coquetterie de l'actualité. Il publiera lui aussi des conseils médicaux. Il laissera à ses frères quotidiens le soin de parler de la grippe. Pour aujourd'hui, il se contentera de donner le remède de la bronchite et de la pneumonie.

Parmi nous nul disciple d'Hippocrate. Notre remède est simplement paraphé par le service médical de la Compagnie de l'Est.

Bains de pieds gros sel.
Infusion de bourrache.
Repos: huit jours.

Comme pour signer une semblable ordonnance point n'est besoin d'être docteur, celui-ci ne reviendra plus. A sa place se présentera l'envoyé de la ville chargé de constater le décès ou si le malheureux ne tient pas à trépasser il fera venir à ses frais un médecin qui arrivera souvent lorsque le mal aura fait des progrès tels que toute intervention se produira trop tard.

Les faits sont hélas nombreux, trop nombreux. Dans les récits qui me sont faits, je sens toujours trembler des larmes ou retenir une douleur.

Il serait cependant très désirable que Messieurs nos docteurs aient un peu plus le souci de leur rôle et une conception plus haute en même temps que plus humaine de leurs devoirs. Une existence est une chose sacrée qu'il convient de ne pas sacrifier de gaieté de cœur et de propos délibéré. Nous ne demandons ni une allure folle, ni une tenue compassée. Nous demandons des soins parce que nous voulons vivre. Nous saurons les obtenir.

La vérité nous oblige à reconnaître que le jugement du docteur serait parfois assez juste s'il n'était vicié par les avis et les réflexions compétentes (oh combien), du scribaillon assis en face de lui. Sûr d'être l'interprète de la majorité de nos camarades, nous demandons la suppression de ce monsieur nullement qualifié pour ouïr vos confidences à l'homme de l'art.

La où je trouve sa présence odieuse, c'est lorsqu'il assiste à la visite des dames. Il en est un en effet, qui n'a pas la discrétion de s'éclipser. Il sera nécessaire de lui inculquer une notion élémentaire des convenances.

BLADE.

Conférence de M. TESSIER

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, désireux de faire participer ses membres des avis éclairés qui lui sont donnés par les personnes éminentes intéressantes à son développement, avait organisé le dimanche 24 novembre la première d'une série de conférences d'études sociales, au siège du Syndicat, 5, rue Cadet.

M^e Bailly, avocat au Conseil d'Etat, dont le travail à notre naissance a été si formidable, a bien voulu présider cette réunion. A ses côtés prennent place M. Dufour, Président du Syndicat des Cheminots de France et le Conférencier, M. Tessier, Secrétaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie. M^e Watrin, avocat, qui suit notre mouvement avec une très vive sympathie, a bien voulu prendre place au bureau.

Après quelques mots de bienvenue, M. Dufour donne la parole à M^e Bailly. Vous ne seriez pas des égoïstes, nous dit l'éminent juriste « qui nous recommande de travailler, non seulement pour nous, mais aussi pour le Pays ». Comme la France, vous devez être les soldats du droit et de la justice sociale.

Puis il présente le conférencier à la compétence et à la science duquel il rend un hommage mérité.

Celui-ci entre de suite dans le vif de son sujet. « La C. G. T. est la réunion des travailleurs conscients de la lutte à mener contre le Patronnat et le Salariat », dit le conférencier citant un des articles du règlement de la C. G. T.

Les conséquences sont logiques : « Un catholique ne peut adhérer à un organisme qui poursuit la suppression de la propriété. La C. G. T. préconise la lutte des classes. Un catholique peut-il s'enrôler pour être le soldat d'une telle lutte ?

Héritiers de cette Eglise qui libéra les serfs et pétri la société actuelle, nous avons le droit et le devoir de nous préoccuper de la question sociale. »

Le conférencier examine ensuite la différence profonde existant entre nos méthodes et celles de la C. G. T. Il définit le Syndicat : « La mise en commun des loisirs, de la science, des ressources et des dévouements de tous ».

« Nous devons rechercher dans le présent des avantages immédiats et pratiques par l'organisation de services d'entraide. Le Syndicat doit être ensuite un instrument de formation professionnelle et sociale. Quant aux revendications, raisons d'être principales des Syndicats, elles doivent toujours être subordonnées aux intérêts généraux de la Profession et du Pays. La grève doit être un moyen extrême qui ne doit entrer en jeu que lorsque tous les moyens pacifiques ont été épuisés. »

Avant de terminer, le conférencier étudie deux objections faites au Syndicat. « Il est trop tard ». « Vous voulez diviser la classe ouvrière ».

Non, il n'est pas trop tard, puisque la C. G. T., même en lui faisant bonne mesure ne groupe que le dixième des travailleurs. Il en est donc 9/10 dans lesquels nous avons le loisir non de glaner, mais de moissonner.

On ne divise que ce qui est uni. Amalgame des milliers de gens de tendances diverses est chose impossible. La loi de 1884 laisse à chacun la liberté de se grouper suivant ses préférences. Pourquoi ne nous serait-il pas loisible d'en user ?

La formule la plus féconde semble être des organisations diverses unies parfois pour une action commune.

Les applaudissements de tous disent au conférencier combien il a été goûté et compris.

Un échange de vues a lieu ensuite et certains points demeurés dans la pénombre sont éclairés. Durant cette discussion courtoise, se présente l'officier délégué par le 4^e bureau qui vient se rendre compte du but de la réunion.

Il remplit sa mission avec un tact parfait et il se retire, salué par tous les camarades qui, soldats aussi, savent se soumettre à la discipline.

L'on se sépare en se donnant rendez-vous au 15 décembre prochain pour entendre M. Lerolle, le dévoué député de Paris.

Novembre 1918.

W.

CARNET BLANC

Le 19 octobre dernier, en l'église St-Honoré d'Eylau, à Paris, a été bénî le mariage de notre sympathique Secrétaire général adjoint, Etienne Guéret, avec Mlle Suzanne Ruyssen.

Nous sommes heureux de présenter aux jeunes époux les meilleurs compliments et voeux de bonheur du Syndicat des Cheminots de France.

NÉCROLOGIE

Nous avons eu la douleur de perdre nos camarades :

Monniot Désiré, du Groupe de Paris-Est. Beaudelot Paul, évacué de Mohon (Ardenne), membre du groupe de la Section de Mohon — de la Section de réseau Est.

Nous présentons à leurs familles, nos bien sincères condoléances.

LA VIE SYNDICALE

(Suite)

P.-O.

Paris P.-O. Hommes. — Nos camarades poursuivent sans arrêt leur propagande et vont profiter de leurs prochaines réunions pour s'organiser complètement.

Paris P.-O. Dames. — Grâce à une nouvelle impulsion, nous espérons que bientôt le siège social enregistrera de nombreuses adhésions.

Tours. — Nos camarades, tout en continuant la propagande, préparent actuellement le prochain Conseil de Section.

Nantes. — Continue dans sa région une vigoureuse propagande et va s'organiser très prochainement. Nous croyons savoir que la formation d'un cercle d'études est envisagée.

Périgueux organise pour le mois de novembre une grande conférence.

Poitiers. — Grâce au dévouement de quelques camarades, nous enregistrons de favorables résultats.

CEINTURES

Malgré les difficultés actuelles, nos dévoués camarades font une vive action et recueillent les premiers fruits de cette activité.

CONTROLE COMMUN

Par suite des vacances et d'un travail excessif, le Groupe n'a pu se constituer, mais incessamment ce sera chose faite.

VIE SOCIALE

CONSEIL GÉNÉRAL

DU 15 SEPTEMBRE

Le Conseil général s'est réuni à nouveau le 15 septembre.

Le Trésorier général adjoint présente les excuses du Trésorier général retenu au lit par la maladie.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive, qui est adopté, puis du procès-verbal du Conseil général du 16 juin, après quelques rectifications, il est adopté.

Le Secrétaire général donne lecture du rapport au Bureau sur la marche du Syndicat depuis le 15 juin.

Une discussion s'engage sur la question de l'indemnité de cherté de vie et le Conseil général adopte l'ordre du jour inséré au présent numéro.

Le Secrétaire général donne ensuite un compte rendu de la réunion de la Section Etat.

Maynard reprend la question du recrutement et donne différentes indications sur cette question. Il est vivement combattu par Oudin, approuvé par les autres membres du Conseil.

Le Président général, en donnant connaissance d'un incident récent, fait appel à la discipline syndicale.

Le Syndicat vient de se faire ouvrir un compte courant postal sous le N° 2644, à Paris.

Le Conseil décide la mise à l'étude d'une échelle de traitements et d'un barème d'indemnité de résidence.

Le Conseil repousse une proposition contre le manifeste de la C. G. T.

Le Président général rend compte des démarches faites auprès de différentes personnalités.

Quelques suggestions sont ensuite présentées concernant les rapports du Syndicat avec les Compagnies; la question est renvoyée pour étude.

Le Président donne lecture des deux circulaires concernant le droit de réunion.

La séance est levée à 10 h.

EST

SIMPLE QUESTION

Depuis le début de la guerre, tous les employés, à quelque grade qu'ils appartiennent, ont été employés dans les trains. Tous l'ont fait de grand cœur guidés par le seul souci de la Défense Nationale. Ils sont régis par des bureaux de commande, or ces bureaux sont tenus par des agents de trains. C'est l'utilisation des compétences. Celui qui sait voyager, qui a fait une étude spéciale des règlements de sécurité deviendra sédentaire. Quant aux employés, ils voyageront. Nous serions curieux de savoir si c'est pour le bien du service qu'une telle mesure a été prise?

RÉSEAU DU P.-L.-M.

Une bonne Nouvelle

Nos camarades du P.-L.-M. ont appris avec plaisir ces jours-ci, que la Direction de la Compagnie s'est enfin décidée à accorder à tout le personnel classé et embrigadé à l'année et au mois, un relèvement de traitements et salaires, qui prendra date du 1^{er} août 1918.

Ce relèvement de salaires, variable suivant les diverses catégories d'agents, comporte d'une manière générale une augmentation de :

450 fr. par an jusqu'au traitement de 1.800 fr.

400 fr. de 2.000 à 3.600 fr.

500 fr. de 4.000 fr. et au-dessus.

En outre, à partir de la même date, une indemnité de résidence de 600 fr. est accordée au personnel masculin de Paris et de la banlieue jusqu'à Villeneuve d'Ascq.

Les autres localités recevront des fractions de cette somme, calculées d'après des coefficients (1/10^e, 2/10^e, 3/10^e, etc.).

Ces améliorations vont donner satisfaction à nos camarades du P.-L.-M. sur deux de leurs principales revendications, mais il serait à désirer que les dirigeants de cette Compagnie solutionnent le plus tôt possible d'autres questions de réelle importance. Une des premières est celle relative à la demi-solde en cas de maladie; il est, en effet, inadmissible que les agents d'exécution, quels que soient leur temps de service, leurs notes et leur situation de famille, perdent la moitié de leur solde en cas de maladie, alors que tous les agents dirigeants, déjà dotés d'appointments supérieurs, jouissent de la solde entière pour des périodes de maladie parfois illimitées.

Une seconde question intéressant plus spécialement les bureaux des services centraux est celle des heures supplémentaires non payées : depuis 1916, le personnel de ces bureaux sort une demi-heure plus tard le soir, et aucun salaire ni rémunération d'aucune sorte n'a été alloué jusqu'ici pour cette demi-heure supplémentaire.

Il serait également désirable qu'une solution intervienne avant peu à ce sujet.

Le P.-L.-MISTE.

Nous sommes heureux de nous associer à la joie de nos camarades du P.-L.-M. qui ont eu la satisfaction d'obtenir un relèvement de traitement, et d'indemnité de résidence.

Quelques améliorations sont encore à obtenir, entre autres la solde entière en cas de maladie et le paiement des heures supplémentaires représentées par la demi-heure donnée tous les soirs par le personnel masculin et féminin des services centraux depuis 1916.

Le Syndicat aidera activement la section du réseau P.-L.-M. à obtenir pleine et entière satisfaction. Il est tout prêt, également, à pousser avec autant de force que de persévérance, les réclamations trop justifiées du personnel féminin, pour lequel des améliorations importantes ont été accordées, mais où des réformes sont encore à demander sur des points généraux et particuliers, relatifs surtout à l'application de la nouvelle indemnité de résidence, et au relèvement de salaires, où il a été particulièrement lésé en dépit de promesses nettes et formelles.

ALLOCATION A

Fixation à 1,800 fr. par an pour tout le personnel, tant mineurs que majeurs, tant personnel féminin que personnel masculin.

ALLOCATION B

Fixation à 270 fr. par an pour la première charge de famille.

Fixation à 360 fr. par an pour la deuxième charge de famille.

Fixation à 450 fr. par an pour la troisième charge de famille.

Fixation à 540 fr. par an pour les quatrième, cinquième, sixième, septième charge de famille.

Fixation à 720 fr. par an à partir de la huitième charge de famille.

Doivent être considérés comme charges de famille.

En premier les enfants des agents intéressés.

En second lieu toutes les charges reconnues.

Le décret du 27 mars 1918 serait à compléter en ce qui concerne le rang d'attribution des allocations aux charges de famille autre que les enfants. Ce rang serait fixé par la date des décisions administratives reconnaissant l'accroissement de charges des agents intéressés.

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, après avoir adopté les nouvelles bases de l'indemnité de cherté de vie.

Considérant que les produits de première nécessité subissent une hausse excessive et continue.

Considérant que les différentes allocations pour cherté de vie allouées au personnel des chemins ne fer ne sont pas des armes suffisantes pour combattre les hausses trop souvent injustifiées.

Considérant qu'au moment de l'adoption par le Parlement des projets d'allocations nouvelles, le taux de ces allocations, qui était suffisant au moment de dépôt du projet, ne correspond plus aux exigences de la vie.

Considérant que l'intervalle qui s'écoule entre le dépôt des projets et leur adoption par le Parlement, favorise dans le personnel, une agitation très regrettable pour la bonne marche de services absolument indispensables à la Défense Nationale.

Emet le vœu:

Que les Pouvoirs publics étudient d'accord avec toutes les organisations professionnelles et les organisations intéressées les moyens propres à enrayer la croissance du coût de la vie et prennent des mesures énergiques contre ceux qui sont cause de ce renchérissement.

Le bureau du Syndicat est invité à poursuivre la prise en considération de ce vœu.

Importante Réunion

Le 4 août dernier, à quatorze heures, plusieurs centaines de cheminots et de cheminotes de tous les réseaux se pressaient dans l'immense salle trop petite du Siège social.

Au Bureau prennent place, à côté du Président du Syndicat, M. Lerolle, député de Paris; M. Reymann, directeur général de l'U. G. C. F.; M. Tessier, secrétaire général du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Notre ami Tourlière, du P.-O., débute par un remarquable appel invitant les membres de l'U. G. C. F. à se syndiquer.

Le camarade Dufour, Président général, fait l'historique des syndicats dans le passé. Pour le présent, il flagelle les timides qui n'osent pas, les intéressés qui ne voient que le profit immédiat et qui reculent devant la cotisation, minime cependant. Il termine en invitant les cheminots à ne pas rester isolés, comme des egoïstes, mais à se grouper dans le « Syndicat des Cheminots de France » créé pour la défense de leurs intérêts.

Notre camarade Aubrée, Secrétaire général, pose déjà, et d'une façon très nette, la question des cent sous d'indemnité de vie chère que nous ne devons toucher qu'à l'orée de novembre.

La grève elle-même est étudiée. Cette question est aussi actuelle aujourd'hui qu'elle l'était alors. Nos camarades doivent, en temps de guerre, s'y opposer de toutes leurs forces.

M. Lerolle, député de Paris, se lève. De chaleureux applaudissements le saluent.

Après nous avoir dit quelques mots de son enfance sociale, l'orateur entre dans le vif de son sujet.

« Dans la prochaine réorganisation du travail, il est nécessaire que ceux qui veulent la révolution ne soient pas les seuls à causer.

Il importe que, parmi la masse ouvrière, nous soyons la lumière qui éclaire, les polarisants qui attirent. Pour guider il faut une élite de science sociale et une force morale.

Il nous faut étudier les grands problèmes sociaux dans leur détail.

« Travaillons à mettre plus de fraternité et de justice en haut. La fraternité humaine découle de la Paternité divine. L'Encyclique de S. S. Léon XIII doit être notre grande charte de travail.

Le travail est chose sacrée, mais le salaire qui en est le fruit doit permettre au travailleur de vivre.

« L'ouvrier n'est pas une machine, il lui faut des périodes de repos et de détente. Chrétien, le travailleur a droit au dimanche, citoyen il doit exiger le loisir de s'occuper du bien de la cité. »

L'orateur termine par cette fière déclaration: « Il n'y a de droit, de justice que pour ceux qui savent lever la tête et croire en Dieu, l'auteur de toute justice.

Que notre ambition soit d'être le serviteur de nos frères de travail ».

M. Lerolle a terminé depuis un instant déjà et les applaudissements qui avaient souligné les parties les plus typiques de son discours continuent à se faire entendre.

M. le chanoine Reymann, de cette parole chaude et vibrante dont il a le secret, remercie le conférencier dont il nous dit la haute et sociale influence. Il rappelle le souvenir de M. Lerolle père, dont la sympathie nous eût été toute acquise. Le jeune et ardent député de Paris promet de ne pas faillir à ce qu'il considère comme un legs sacré.

Après un mot aimable pour tout le monde, M. le Chanoine souhaite bon vent à la barque lancée sur une mer démontée.

Il termine en souhaitant que les idées jetées aujourd'hui germent demain en une magnifique moisson.

Après un échange de vues entre nous, l'on se sépare heureux d'une aussi bonne journée, et en promettant, dans une ultime et chaude poignée de mains, de traduire en actes les viriles résolutions prises.

Les nombreuses adhésions parvenues depuis lors et la bonne action professionnelle entreprise montrent que nos camarades ont tenu parole.

Des fruits déjà commencent à mûrir.

W.

SECTIONS de RÉSEAU

EST

Les membres du Syndicat Professionnel des Cheminots de France se sont réunis au 5 de la rue Cadet, le 6 octobre dernier, pour la fondation de la Section du Réseau.

Après les élections statutaires, diverses questions ont été étudiées en vue de l'élaboration d'un cahier des revendications. Cette question demande une mise au point sérieuse et étudiée. Le nouveau bureau n'y faillira pas non plus qu'à sa résolution de donner à la Section une énergique impulsion et une orientation nettement syndicale et professionnelle.

Le mot de la fin a été « Recrutement intensif ». Nous espérons qu'il sera entendu et traduit en actes par tous nos camarades.

Dès maintenant, la correspondance de notre Section de Réseau devra être adressée 5, rue Cadet, sous l'adresse du Président de la Section de Réseau Est.

ÉTAT

Le 1^{er} septembre, au Siège social, nos camarades de l'Etat se réunissaient pour la fondation de la Section. Un ordre du jour très chargé obligea à tenir séance toute la journée et de nombreuses décisions furent prises tant au point de vue action syndicale qu'au point de vue action professionnelle.

Quelques questions furent réservées pour étude complémentaire.

Par suite des difficultés de service, nos camarades de province étaient peu nombreux, aussi les membres présents décidèrent que le Bureau du Conseil de Section serait nommé dans une prochaine réunion.

La correspondance de la Section doit être adressée au Secrétaire de la Section Etat, 5, rue Cadet, Paris (9^e).

MIDI

Le 7 juillet dernier, nos camarades se sont rencontrés à Toulouse avec le Secrétaire général afin de procéder à la nomination du Conseil de Section et de préparer l'étude des revendications particulières à notre réseau.

Après une longue discussion où bien des idées furent semées, nos camarades décidèrent de s'en remettre au Bureau qui allait être nommé pour préparer les différents projets dans le sens adopté.

Puis, après la nomination du Conseil de Section, nos camarades procédèrent à la nomination du Bureau.

La correspondance de la Section est à adresser au Président, 107, rue Fieffé, à Bordeaux.

P.-O.

Le Siège social avait le plaisir de recevoir le 6 octobre nos camarades qui tenaient leurs premières assises de Section.

S'inspirant pour les considérations générales, de l'ordre du jour de la Section d'Etat, nos camarades se rallièrent aux indications données par les collègues de l'Etat.

Quant aux revendications particulières, une étude plus complète est à faire et sera soumise très prochainement.

Nos camarades décidèrent de tenir leur prochaine réunion à Tours.

La correspondance peut être adressée dès maintenant au Président de la Section

P.-L.-M.

Le dimanche 10 novembre, les syndiqués du P.-L.-M. se sont réunis à 10 heures du matin en vue de constituer leur Conseil de Section Réseau.

Les groupes de résidence de Paris-Banlieue (hommes et dames) de Villeneuve-St-Georges et de Lyon assistaient à cette réunion.

Après la nomination des membres du Conseil de Section, on procéda à la constitution du Bureau.

La correspondance peut désormais être adressée à M. le Président de la Section du Réseau P.-L.-M., 5, rue Cadet.

LA VIE SYNDICALE

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que sous le titre « La Vie Syndicale », le *Cheminot de France* donnera des nouvelles des groupes.

En raison du peu de place dont nous disposons, ces nouvelles seront relativement brèves.

Les groupes sont priés de faire parvenir leurs communiqués pour le prochain numéro pour le 15 décembre, dernier délai.

LA RÉDACTION.

Un de nos collaborateurs a bien voulu, pour ce numéro, nous donner quelques lignes sur la vitalité de plusieurs groupes; nous sommes heureux d'insérer ces quelques notes, nous comptons que cette collaboration sera de plus en plus active et suivie.

EST

Paris-Est Hommes. — Le recrutement se poursuit avec la même activité et l'on prépare en même temps l'étude de différentes questions portées à l'ordre du jour du Conseil de Section.

Paris-Est Dames. — Dans sa dernière réunion, le groupe a pris d'énergiques résolutions. Nous voulons espérer pour un avenir prochain de bons résultats.

Lunéville. — Le nombre des adhérents croît tous les jours.

Neufchâteau. — Après un moment d'arrêt causé par les opérations militaires, nos camarades font avec plus d'ardeur de la propagande.

Epinal. — Les premières recrues étaient mohonnaises. Nous avons eu depuis le plaisir de recevoir des adhésions épinaliennes.

Nous suivons avec attention l'activité de Nogent-sur-Marne, Romilly, Troyes, Mohon.

ETAT

Paris-Etat Hommes. — Nos camarades, tout en poursuivant sans relâche leur propagande, étudient les différentes questions actuellement à l'ordre du jour et vont réaliser sous peu la formation d'un cercle d'études.

Paris-Etat Dames. — L'activité est toujours soutenue, et nous constatons un accroissement du nombre des adhérentes.

Sotteville et Rouen unissent leurs efforts pour le recrutement.

Sottevast et la ligne nous permettent d'enregistrer de nombreuses adhésions.

A Laval, l'ardeur de nos camarades militaires ne se ralentit pas.

Rennes. — Sous l'énergique impulsion du Bureau, le groupe enregistre de nouveaux succès.

La question d'un cercle d'études est soumise, et sous peu nous saluerons ses premiers travaux.

Une séance qui sera prochainement donnée permettra à nos camarades d'acquérir les premiers volumes d'une bibliothèque.

Félicitations à nos amis, et bon succès.

Saintes. — Malgré les difficultés du service, nos camarades poursuivent sans relâche leur propagande.

MIDI

Bordeaux. — L'organisation du groupe permet à nos camarades de mener une action sérieuse et coordonnée.

Toulouse, d'accord avec nos camarades du P.-O., fait une intense propagande.

Béziers nous offre de sérieux résultats.

Tournemine et Séverac. — Nos camarades mènent dans cette région difficile une propagande couronnée du meilleur succès et donnant de larges espoirs.

NORD

Par suite de la main-mise de l'Allemand sur la plus grande partie du réseau, l'organisation en souffre, mais déjà dans plusieurs centres, Paris, Boulogne, Creil, etc., nous enregistrons de nombreuses adhésions, et nos camarades évacués se promettent, à leur retour dans leurs foyers dévastés, de travailler d'arrache-pieds.

Le 15 octobre, à 19 h. 1/2, un certain nombre de cheminots de Paris, de Creil et des environs, se trouvaient réunis 5, rue Cadet, à l'effet de constituer le groupe de Paris-Nord.

Après un échange de vues sur la situation du personnel, il est procédé à la nomination du Bureau.

Ont été élus :

Président : Dilly.

Secrétaire Trésorier : Cuvillier.

La séance est levée à 20 heures.

P.-L.-M.

Une prochaine réunion de Section permettra à nos camarades d'intensifier leur action de propagande.

Paris P.-L.-M. Hommes et Banlieue nous donnent de nombreuses adhésions.

Villeneuve-Saint-Georges mène dans ce vaste centre une action intense et prépare pour une date prochaine la formation d'un cercle d'études.

Lyon, bien que venu tardivement, marche à grands pas et veut rattraper le temps perdu.

Ambérieu s'organise sans arrêt et sera bientôt un centre important.

Paris P.-L.-M. Dames. — Continue avec la même activité sa propagande. Actuellement les revendications particulières au personnel féminin sont l'objet d'une étude documentée.

Le Gérant : WILLMANN

Imp. DALET, 28, Passage des Panoramas,